

Canton de Harnes
Arrondissement de Lens
Département du Pas-de-Calais
Téléphone : 03.21.13.02.31
Télécopie : 03.21.13.02.40

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Noyelles-sous-Lens,

Monsieur Alain ROGER

MAIRE de Noyelles-sous-Lens
Vice-Président de la
Communauté d'Agglomération de
Lens-Liévin

À

Mesdames et Messieurs les Adjointes
Mesdames et Messieurs
les Conseillers Municipaux

62221 NOYELLES-sous-LENS

Nos réf : AR/MG/SM/VVL

Transmis le : 18 septembre 2019

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 AOÛT 2019**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Sandra BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Valérie DELVALLEZ, Sabine FINEZ, Philippe CERF, Adjointes, Bernard FINEZ, Patrice WETISCHEK, Danielle SENECHAL, Micheline MAYEUX, Cathy CZAJKOWSKI, Jean PERRAULT, Emmanuelle DHONDT, Samantha LEBAS, Daniel CAPILLON, Joëlle COCHEZ, Maryvonne POULAIN, Daniel WAWRZYNIAK, Freddy MIETTE, Louis ALEXANDRENNE, Mickaël KOPREK, Chantal GAUTIER, Conseillers Municipaux.*****

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : MM. Maurice BERNARD (procuration à Valérie DELVALLEZ), Adjoint, Claude SIBIRIN (procuration à Philippe CERF), Alain VANTREPOTTE (procuration à Jean-Michel SKOTARCZAK), Marie-Hélène GUEYDON (procuration à Sabine FINEZ), Patrick BOULOGNE (procuration à Maryvonne POULAIN), Francis LOCQUET (procuration à Daniel WAWRZYNIAK), Conseillers Municipaux.*****

ÉTAIT ABSENT : M.Hicham MESSAOUDI, Conseiller Municipal.*****

Madame Sabine FINEZ a été désignée secrétaire de séance et a accepté de remplir les fonctions.*****

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : il n'y a pas de questions diverses ?

- Monsieur Le Maire : à partir du moment où je n'ai pas eu de remontée des groupes politiques, non, il n'y a pas de questions diverses.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : je pourrai en poser une ?

- Monsieur Le Maire : si je peux y répondre, oui.

1) ADOPTION DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2019 :

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions, ou des observations .

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : nous avons eu une discussion sur les moyens de transports de la ville, on devait faire une liste, est-ce que ça a été fait ?

- Monsieur Le Maire : non.

Pour être franc, comme c'était la période estivale, ça n'a pas été fait.

Nous allons nous occuper de cela courant septembre.

Pas d'autres questions concernant ce compte-rendu ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	2		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

2) ADOPTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES:

** culture du 11 juin 2019 :*

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions à poser, Sabine est là pour y répondre.

On vous l'a également déposé sur table parce que ça a été envoyé au mois de mai si mes souvenirs sont bons.

Au mois de juin.

Certaines personnes ne l'ont pas eu, ou n'ont pas pu l'imprimer donc on a ressorti et mis sur table.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : j'ai une remarque concernant le schéma numérique.

J'ai fait une petite intervention en disant à l'époque, que j'avais soumis cette idée là lors d'une commission et à l'époque ce propos là n'avait pas été repris, coïncidence, comme quoi il y a une loi des séries.

Cette fois ci, ce n'est pas repris non plus.

Voilà, c'était simplement pour vous dire que cette intervention là, était incomplète.

Je me suis expliqué avec l'adjointe.

Il n'y a pas de soucis mais bon, je vais voter contre cette commission.

- Madame Sabine FINEZ : c'est vrai que nous avons échangé de façon tout à fait cordiale sur ce compte-rendu.

Monsieur WAWRZYNIAK est intervenu pour nous demander pourquoi auparavant nous n'avions pas adhéré.

La réponse qui lui a été apportée, c'est qu'effectivement nous profitons d'y adhérer via la bibliothèque départementale parce qu'ils déployaient maintenant des moyens numériques et proposait ces services gratuitement à la population.

C'est vrai que nous avons eu cet échange.

Maintenant, je m'efforce de faire le compte-rendu rapidement pour qu'il comprenne le plus possible les débats, et ils sont riches, il y a énormément de débats à l'intérieur.

Ce que je proposerai si je suis amenée à mener d'autres commissions sur le prochain mandat, c'est un règlement intérieur qui me permettra d'enregistrer les débats comme pour les séances de conseil municipal .

Ce sera beaucoup plus simple, parce que je ne peux pas écouter, formuler une réponse et prendre en sténo, je ne sais pas le faire.

- Monsieur Le Maire : pas d'autres observations concernant ce compte-rendu ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès		2	
TOTAL	26	2	

Adopté à la majorité.

- Madame Sabine FINEZ : si vous me permettez Monsieur Le Maire, je veux préciser que la prochaine commission pour les membres qui siègent avec moi, se déroulera si tout le monde est disponible et sauf avis contraire le 10 octobre 2019 à 18h00.

* enseignement-jeunesse du 03 juillet 2019 :

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions, Sandra est là pour y répondre.

Pas de questions, pas d'observations ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	2		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

3) DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

**** ADMINISTRATION GENERALE :***

2019-76 : signature d'un bulletin d'adhésion avec CULTURE COMMUNE relatif à la cotisation annuelle pour l'année 2019.

Le montant de la cotisation s'élève à 150 €.

2019-77 : signature d'un contrat de location avec la société AFONE MONETICS relatif à la location de deux terminaux de paiement carte bancaire.

Le loyer mensuel s'élève à 44,50 € H.T. pour une durée d'engagement de 24 mois, soit 534 € H.T. à l'année.

2019-81 : avenant régie – encaissement cantine scolaire – en attente d'un retour de la trésorerie.

2019-82 : création régie activités Centre Kaléido – en attente d'un retour de la trésorerie.

2019-87 : création régie CMJ – en attente d'un retour de la trésorerie.

2019-88 : avenant régie spectacle centre culturel – en attente d'un retour de la trésorerie.

2019-89 : régie bibliothèque – en attente d'un retour de la trésorerie.

2019-90 : régie voyage des aînés – en attente d'un retour de la trésorerie.

2019-94 : signature d'un contrat de facturation à la copie avec la société Documents Solutions 62 pour une durée de 36 mois pour un copieur KONICO MINOLTA C258 installé au secrétariat général.

Le prix de la copie noire s'élève à 0,0041 € H.T/page et pour la couleur de 0,041 € H.T/page, payable trimestriellement.

2019-117 : signature d'un bulletin d'adhésion avec l'association des communes minières relatif à la cotisation statutaire qui est fixée à 15 centimes par habitant.

Pour la commune de Noyelles-sous-Lens, le montant de la cotisation s'élève à 1 004,55 €.

2019-122 : signature d'un certificat d'adhésion avec CNP ASSURANCES représenté par Madame Sophie WITTMER, Présidente et relatif à l'adhésion au contrat n°1406D- 695715 « version 2016 » souscrit par le Centre de Gestion du Pas-de-Calais auprès de l'assureur.

La commune bénéficie des garanties liées aux risques suivants :

- décès,
- accident ou maladie imputable au service ou maladie professionnelle.

L'adhésion prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019 et prendra fin le 31 décembre 2019.

Le montant de la cotisation annuelle d'assurance est obtenue par le produit du taux mentionné ci-dessous appliqué à l'assiette de cotisation déclarée dans le formulaire « base de l'assurance- assiette de cotisation ».

La cotisation est fixée à 1,46% de la base de l'assurance :

- décès au taux de 0,18%,
- accident ou maladie imputable au service ou maladie professionnelle sans franchise, au taux de 1,28%.

Payable annuellement.

2019-106 : signature d'une convention de formation PSC1 avec l'association des corps des sapeurs pompiers de l'arrondissement de Lens.

La formation a lieu le 04 juillet 2019 au centre social.

Les frais s'élèvent à 55 € par agent soit un total de 550 € pour 10 agents.

2019-113 : mise à jour des tarifs selon la réglementation de la Caisse d'Allocations Familiales.

Le tarif horaire se fait en fonction d'un taux d'effort établi par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais.

Tarifification horaire année 2019 (application du 1/09/2019 au 31/01/2019).

Désignation	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 à 8 enfants	8 enfants et plus
Taux minimum	0,40 €	0,33 €	0,26 €	0,20 €	0,13 €
Taux maximum	2,92 €	2,43 €	1,95 €	1,46 €	0,97 €
Taux d'effort	0,0605%	0,0504%	0,0403%	0,0302%	0,0202%

Le minimum et le maximum des ressources mensuelles pris en compte sont respectivement de 705,27 € et un maximum de 5 300,00 €.

La présence d'un enfant en situation de handicap dans la famille ouvre droit à l'application du taux d'effort inférieur, selon la directive de la CNAF.

Exemple : une famille de deux enfants dont les ressources mensuelles s'élèvent à 1 829,39 €. $1\ 829,39\ € \times 0,05\ \% = 0,92\ €$ par heure.

Soit par jour : $0,92\ €$ de l'heure \times 9h/jour d'accueil = 8,28 €.

Le tarif d'urgence ainsi que le tarif assistante maternelle est fixé à 1,34 € (fixé à partir de la tarification moyenne N-1).

*** CENTRE SOCIAL :**

2019-79 : signature d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiale relative au dispositif des réseaux d'écoute, d'accompagnement et d'appui des parents.

Le montant de la subvention pour la période 2019 est réparti comme suit :

- « atelier parents-enfants » pour un montant de 6 000 €,
- « vacances en famille » pour un montant de 1 500 €,
- « cuisine en famille » pour un montant de 2 500 €.

Un acompte de 70% du montant accordé sera versé à réception des conventions signées et de la délibération de l'assemblée responsable autorisant la réalisation du projet ou des actions.

Le solde sera versé sur présentation du compte de résultat et du rapport d'activité de l'action financée à transmettre au plus tard, pour le 30 janvier 2020.

2019-80 : signature d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiale relative au dispositif des réseaux d'écoute, d'accompagnement et d'appui des parents.

Le montant de la subvention pour la période 2019 s'élève à 2 600,00 € répartis comme suit :

- « journée en famille » pour un montant de 2 000 €,
- « ressources autour des différentes thématiques abordées dans le comité » pour un montant de 600 €.

Un acompte de 70% du montant accordé sera versé à réception des conventions signées et de la délibération de l'assemblée responsable autorisant la réalisation du projet ou des actions.

Le solde sera versé sur présentation du compte de résultat et du rapport d'activité de l'action financée à transmettre au plus tard, pour le 30 janvier 2020.

2019-83 : signature d'une convention avec l'Instance Intercommunale d'Insertion « 3ID » représentée par Monsieur Jean-François DEQUEKER, Directeur et relative la mise à disposition d'une socio esthéticienne pour intervenir durant l'animation d'ateliers les 26 et 28 août 2019 au Centre Social Kaléïdo.

Le montant de la subvention s'élève à 193,75 € correspondant à :

- 4 heures de face à face pédagogique pour deux séances, soit 4 heures x 44 € = 176 €,
- frais de déplacement 18 kms x 2 séances x 0,493 du km = 17,75 €.

2019-84 : signature d'une convention avec ANIM FESTIF dans le cadre du festikaléïdo et relative à :

- une location de deux structures gonflables du 8 au 13 juillet 2019 et une machine de barbe à papa,
- une location avec un animateur de 15h00 à 19h00 d'un taureau mécanique, le 09 juillet 2019,
- un location avec un animateur de 15h00 à 19h00 d'un manège, l'intervention d'un sculpteur de ballon de 15h00 à 19h00, le 09 juillet 2019,
- un spectacle de 20h30 à 21h30, le 9 juillet 2019,
- une location de deux structures gonflables du 26 au 31 août 2019 et une machine à barbe à papa.

La prestation se déroulera du 09/07/2019 au 13/07/2019 et du 26/08/19 au 31/08/2019 soit une durée de deux semaines.

Le montant de la prestation s'élève à 2 769,25 € T.T.C.

2019-85 : signature d'une convention avec l'association BELLONNE ACOUSTIQUE représentée par Monsieur COLIN Régis et relative à la prestation d'une animation concert country par le lysaa country Band qui se déroulera le mardi 09 juillet 2019 de 19h00 à 22h00 soit 3h d'animation au Centre Social Kaléïdo.

Le montant de la prestation s'élève à 300 € T.T.C.

2019-91 : signature d'un contrat avec l'association HEMPIRE SCENE LOGIC pour un spectacle intitulé « Niko, le secret des enchanteurs » qui se déroulera le 29 août 2019 au Centre Social Kaléïdo

Le montant de la prestation s'élève à 443,10 € T.T.C.

2019-92 : signature d'un contrat avec l'association HEMPIRE SCENE LOGIC pour une prestation musicale qui se déroulera le 31 août 2019 au Centre Social Kaléïdo

Le montant de la prestation s'élève à 495,85 € T.T.C.

2019-93 : signature d'un contrat de prestation de service avec Madame Dominique SLEDNIADOWSKI, socio-esthéticienne et relatif à l'animation d'un atelier bien être dans le cadre du festikaléïdo qui se déroulera le mercredi 10 juillet 2019 de 14h00 à 16h00.

Le montant de la prestation s'élève à 90 €.

2019-96 : dépôt d'un dossier annuel de demande de subvention auprès de l'ARS, dans le cadre du projet « Bien dans sa tête, bien dans son corps ».

Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 3 100 €.

2019-97 : dépôt d'un dossier annuel de demande de subvention auprès de l'ARS, dans le cadre du projet santé « cuisiner et s'activer sans se ruiner ».

Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 7 500 €.

2019-100 : signature d'une convention d'intervention avec Madame HUANT Séverine pour ARCHICARTON relative à une animation à base de matériel de récupération les 29 et 31 août 2019 de 14h00 à 18h00 au Centre Social Kaléïdo.

Le montant de la participation s'élève à 470,08 € T.T.C.

2019-111 : signature d'une convention avec la Compagnie FLAM'ERA et relative à un spectacle intitulé « Entre lumière et obscurité » qui se déroulera le 29 août 2019 de 16h00 à 18h00 et à 21h30 au Centre Social Kaléïdo.

Le montant de la prestation s'élève à 642 €.

2019-112 : signature d'une convention avec Madame Marine DE ALMEIDA et relative à une intervention atelier sensoriel « Ainsi vit ta marionnette » qui se déroulera le jeudi 29 août 2019 de 13h30 à 17h00 au Centre Social Kaléïdo.

Le montant de la prestation s'élève à 319 € pour la 1/2 journée, les frais de matériel et les frais de déplacements.

2019-118 : signature d'une convention avec Monsieur Bertrand DELAPORTE relative à la réalisation d'une fresque avec les adhérents du Centre Social Kaléïdo dans la cadre du festikaléïdo qui se déroulera le 29 août 2019 de 14h30 à 17h30.

Le montant de la prestation s'élève à 398,26 €.

2019-119 : signature d'une convention avec Madame Sandrine SZYMANSKI relative à des interventions « gestion des émotions et sophrologie » qui se dérouleront au centre social Kaléïdo dans la cadre des ateliers parents-enfants.

La prestation se déroulera dans les locaux du centre social les :

- ateliers enfants (12 heures) 14h00 à 15h00 / 15h00 à 16h00 les mercredis 2 et 9 octobre, 6 et 27 novembre et 11 et 18 décembre 2019,

- ateliers parents (7 heures) de 14h30 à 15h30, les vendredis 4, 11 et 18 octobre, 8 et 22 novembre et 6 et 13 décembre 2019,

- atelier parents/enfants (8 heures) de 17h00 à 19h00 ou de 14h00 à 16h00, les vendredis 18, 21 et 28 octobre et 20 décembre 2019,

- 2 heures de préparation /bilan : 16 septembre 2019,

- 3 heures de formation équipe : 21 octobre 2019.

Le montant de la prestation s'élève à 1 920 € pour 32 heures d'animation.

*** MARCHES PUBLICS :**

2019-78 : signature d'un contrat avec la société FONDASOL à Burbure, représentée par Monsieur Loïc CARDON et relatif à la réalisation d'une mission géotechnique G2 PRO

Le montant total des prestations s'élève à : 2 000,00€ HT soit 2 400,00€ TTC.

2019-99 : signature d'un contrat avec la Société BROUTIN TP –, représentée par Monsieur MULLIEZ Directeur d'agence, et relatif au marché 2019INV3 de: « TRAVAUX DE RÉFECTION ET CONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET CHAUSSÉES »,

Le montant des travaux s'élèvent au minimum à : 55 300,08€ TTC et au maximum à 221 200,32 € TTC pour une année.

2019-116 : signature d'un avenant avec la Société PINSON PAYSAGES NORD, représentée par M. BERRA, et relatif au lot 12 Terrain de football synthétique du marché Restructuration et Aménagement du Pôle Sportif Auguste Gallet

Le montant initial du marché était pour le lot 13 démolition de 872.662,08 € TTC.

Le présent avenant est de 61 802,68 € TTC.

Le nouveau montant du marché est de 934 464,76 € TTC.

*** CULTURE :**

2019-115 : signature d'une convention avec Monsieur HENNEBELLE Yannick et relative à une prestation musicale qui s'est déroulée le vendredi 05 juillet 2019 au marché du terroir et de l'artisanat – place de La Libération.

Le montant de la prestation s'élève à 80 €.

*** BIBLIOTHEQUE :**

2019-101 : signature d'une convention d'intervention avec Monsieur BUCAMP Michel relative à une prestation clown au marché du terroir le 5 juillet 2019.

Le montant de la participation s'élève à 150,14 € T.T.C, à cela s'ajoute un montant de 149,86 € pour le GUSO.

*** JEUNESSE :**

2019-86 : signature d'une convention avec BELLA VISTA GUEST CENTER pour un séjour jeunes en Pension Complète qui se déroulera du 20 juillet au 30 juillet 2019 à Nouvel Horizon Guest Center.

Libellé produit	Nbr pers	Durée	Qté	Prix unitaire	Remise %	TVA	Montant HT	Montant TTC
Pension Complète 11 + Vieux Boucau groupes jeunes goûter inclus du 20/07/ au 30/07	32	10	320,00	42,00	10	F		12 096,00
						10	8 247,24	
Gratuités accordées Pension Complète 11 + Vieux Boucau Groupes jeunes goûter inclus	2	10	20,00	42,00				
Pension Complète 11 + Vieux Boucau Groupes jeunes gratuit du 20/07 au 30/07	- 2	14	- 28,00	42,00	10	F		- 1 058,40
						10	-962,15	
Goûter Vieux Boucau du 20/07 au 30/07			352,00			10		
Déjeuner jeunes du 20/07			32,00	10,50	10	10	274,91	302,40
Dîner jeunes du 30/07			32,00	10,50	10	10	274,91	302,40
TOTAL T.T.C.								11 642,40

Le montant du séjour s'élève à 11 642,40 € T.T.C.

Un acompte d'un montant de 2 540,00 a été versé au 21 mars 2019.

A payer avant le 20 juin 2019 : 4 234,00 €.

A payer avant le 30 juillet 2019 : 4 868,40 €.

2019-95 : signature d'une convention d'accueil de séjour avec le Syndicat Intercommunal de la Base de Loisirs de Saint Leu d'Esserent représenté par Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Président et relative à l'accès pour les enfants du groupe à toutes les infrastructures et activités non encadrées et proposées par la base de loisirs sans coût supplémentaire.

- Du 15 au 19 juillet 2019 : 2 forfaits mono activités (canoë – sculpture – environnement – sport collectif) x 580 € : 1 160 €,

- Du 22 au 26 juillet 2019 : 2 forfaits cirque x 860 € : 1 720 €, 2 séances de canoë x 66 € : 132 €,

- Du 29 au 30 juillet 2019 : 21 enfants + 3 adultes x 2 jours x 8,20 € : 393,60 €,

2 séances d'activités au choix parmi (environnement, chasse aux trésors) x 66 € : 132 €,

- Du 05 au 09 août 2019 : 1 forfait mono activités (poney, tir à l'arc, sculpture, environnement) x 580 € : 580 €.

Du 13 au 14 août 2019 : 21 enfants + 3 adultes x 2 jours x 8,20 € : 393,60 €

2 séances d'activités au choix parmi (poney, environnement) x 66 € : 132 €.

Du 19 au 23 août 2019 : 1 forfait mono activités (vortex, tir à l'arc, disc-golf, olympiades) x 580 € : 580 €

1 forfait voile x 470 € : 470 €.

Total de la prestation pour les 6 semaines : 1 160 € + 1 720 € + 132 € + 393,60 € + 132 € + 580 € + 470 € + 393,60 € + 132 € + 580 € + 470 € = 6 163,20 €, acompte de 25% soit 1 540,80 €.

*** FETES :**

2019-102 : signature d'un contrat de cession avec l'entreprise VAILLANT SPECTACLES représentée par Madame Anne ROUMANOFF, Présidente et relatif à la prestation d'un spectacle intitulé « De Gaulle est de retour » qui se déroulera le vendredi 03 avril 2020 à 20h30 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 3 165,00 € T.T.C.

2019-103 : signature d'un contrat de cession avec la SARL LBH Production représentée par Monsieur Jean-Luc STAHL, Gérant et relatif à la représentation d'un spectacle intitulé « Les papys flingueurs » qui se déroulera le vendredi 18 octobre 2019 à 20h30 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 1 600 € T.T.C.

2019-104 : signature d'un contrat de cession avec la SARL LBH Production représentée par Monsieur Jean-Luc STAHL, Gérant et relatif à la représentation d'un spectacle intitulé « Annette la chipette prend soin de la planète » qui se déroulera le 26 février 2020 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 785 €.

2019-105 : signature d'un contrat de cession avec LBH PRODUCTION représentée par Monsieur Jean-Luc STAHL, Gérant et relatif à la représentation d'un spectacle intitulé « Il faut que je vous explique ! » qui se déroulera le 15 février 2020 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 2 000,00 € T.T.C.

2019-107 : signature d'un contrat de cession avec COEUR DE SCENE représenté par Mademoiselle Soazig GERARD, Présidente et relatif à la représentation d'un spectacle intitulé « l'arnaqueuse » qui se déroulera le dimanche 09 février 2020 à 17h00 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 1 800 € H.T. + SACD.

2019-108 : signature d'un contrat de cession avec l'association MARIUS PROD représentée par Madame Monique FIERRO, Présidente et relatif à la représentation d'un spectacle intitulé « 20 ans après » qui se déroulera le dimanche 24 novembre 2019 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 1 900 € T.T.C.

2019-109 : signature d'un contrat de cession avec la SAS RIRE PRODUCTION représentée par Monsieur Laurent RATA, Président et relatif à la représentation d'un spectacle qui se déroulera le samedi 07 mars 2020 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 1 500 € T.T.C.

2019-110 : signature d'un contrat de cession avec la Compagnie Théâtrale les Scènes d'Argens représentée par Monsieur Yves MONNIER, Président et relatif une représentation théâtrale intitulée « Gainsbourg for ever – gueule d'amour » qui se déroulera le 08 novembre 2019 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 3 000 € T.T.C.

2019-120 : fixation des tarifs pour le voyage des aînés à HELLEMES qui se déroulera le 06 septembre 2019 comme suit :

- 25 € / adulte.

2019-121 : fixation des tarifs pour le voyage ANCV qui se déroulera du 14 au 21 septembre 2019 à ARDES SUR COUZE, comme suit :

- 570 € / personne imposable,

- 410 € / personne non imposable,

- 77 € supplémentaire / personne pour chambre individuelle.

2019-123 : signature d'un contrat avec les autocars BENOIT concernant le voyage des aînés qui se déroulera le vendredi 06 septembre 2019 à WAMBRECHIES et HELLEMES.

Le montant du 1^{er} acompte s'élève à 2 000 € T.T.C. et correspond à une partie de la formule repas – spectacle – boissons « AU CHAPITO » de HELLEMMES-LILLE.

*** HALTE GARDERIE :**

2019-114 : signature d'une convention de fonctionnement et plus précisément l'avenant n°5 avec la société CROC LA VIE représentée par Monsieur Anthony BEHARELLE, Gérant et relative à la livraison de repas BIO petite enfance pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Les tarifs définis aux termes de l'avenant n°3 restent applicables, à savoir :

Menus	HT
De 4 mois à 7 mois	2,72 €
De 7 mois à 9 mois	2,88 €
De 9 mois à 12 mois	2,98 €
De 13 mois à 19 mois	3,36 €
De 18 mois à 36 mois	3,65 €
Goûter 3 composantes de 9 mois à 36 mois	0,78 €

- Monsieur Le Maire : *si vous avez des questions, je suis là pour y répondre.*

Pas d'observations ?

Oui Daniel.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : *la décision 2019/116.*

- Monsieur Le Maire : *signature d'un avenant avec la Société PINSON PAYSAGES NORD, représentée par M. BERRA, et relatif au lot 12 Terrain de football synthétique du marché Restructuration et Aménagement du Pôle Sportif Auguste Gallet*

Oui, ça concerne le changement de granulé au niveau du terrain synthétique.

Donc, c'est une modification, nous avons changé les matériaux.

C'est du caoutchouc qui est naturel, bien évidemment, donc ça fait un avenant de 61 802,68 € TTC.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : *on n'était pas vraiment d'accord avant.*

On avait dit que c'était du double caoutchouc revêtu d'autre chose et après on nous a dit que c'était du caoutchouc brut.

- Monsieur Philippe CERF : *si je peux me permettre de préciser.*

On en avait parlé lors de la commission de produits encapsulés. Seul le FBR est encapsulé et il est le seul matériau issu du recyclage des pneus usagés.

Le PDM est un matériau naturel à base de caoutchouc.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : j'aurai préféré qu'il soit en plus enrobé mais on fera avec.

- Monsieur Philippe CERF : ça ne sert à rien d'encapsuler parce que le fait d'encapsuler le FBR c'est pour éviter l'émanation des odeurs par fortes chaleurs.

Là, c'est un matériau qui ne dégage pas d'odeur.

D'ailleurs, il n'existe pas en encapsulé.

Le PDM, n'existe pas en encapsulé. Le FBR existe comme tel ou encapsulé.

- Monsieur Le Maire : pour information, ils ont commencé à poser la moquette aujourd'hui.

Logiquement, je pense que d'ici la fin du mois, ça sera terminé.

S'il n'y a pas d'autres questions concernant ce compte-rendu, on peut passer à l'objet qui nous rassemble aujourd'hui.

4) NOMBRE ET REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que, au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux, la composition du conseil communautaire des communautés d'agglomération doit être fixée en tenant compte, notamment, de la population municipale des communes membres, authentifiée par le plus récent décret publié en application de l'article 156 de la loi n°2002/276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Conformément aux dispositions précitées, la composition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) doit être déterminée selon un accord local. A défaut d'un tel accord, il appartiendra au Préfet, conformément à la procédure légale, de fixer à 76 le nombre des sièges au sein du Conseil Communautaire : 64 sièges au regard de la population municipale de la CALL, auxquels s'ajoutent 12 sièges attribués de droit aux douze communes dont le poids démographique est le plus faible afin d'assurer la représentation de tous.

L'accord local permet de fixer le nombre de sièges au Conseil Communautaire sans pouvoir excéder de plus de 25 % le nombre de sièges fixé selon la procédure légale précitée. Cet accord doit, par ailleurs, respecter les conditions cumulatives suivantes :

- la répartition doit être faite en fonction de la population municipale de chaque commune,
- chaque commune doit disposer d'au moins un siège,
- aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges,
- la part de sièges attribuée à chaque commune ne peut s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Pour être effectif, l'accord local doit être adopté, avant le 31 août 2019, par délibérations concordantes des Conseils Municipaux des communes membres de la Communauté d'Agglomération, à la majorité des deux tiers au moins d'entre eux, représentant la moitié de la population totale de la Communauté d'Agglomération, ou l'inverse. Il appartiendra ensuite au Préfet, et au plus tard le 31 octobre 2019, de fixer par arrêté préfectoral la composition du Conseil Communautaire conformément à l'accord local.

Dès lors, il est proposé de conclure entre les communes membres de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin un accord local portant à 91 le nombre de sièges du Conseil Communautaire réparti, dans le respect des dispositions de l'article L.5211-6-1 CGCT, comme suit :

COMMUNE	POPULATION MUNICIPALE 2019	NOMBRE DE SIEGES
LIEVIN	30 936	10
LENS	30 689	10
AVION	17 900	6
HARNES	12 524	4
BULLY LES MINES	12 299	4
MERICOURT	11 688	4
SALLAUMINES	9 799	3
WINGLES	8 776	3
VENDIN LE VIEIL	8 683	3
BILLY MONTIGNY	8 166	3
MAZINGARBE	8 011	3
GRENAY	6 889	3
NOYELLES SOUS LENS	6 656	2
LOOS EN GOHELLE	6 647	2
FOUQUIERES LES LENS	6 353	2
SAINS EN GOHELLE	6 213	2
LOISON SOUS LENS	5 417	2
ANGRES	4 439	2
ANNAY SOUS LENS	4 298	2
VIMY	4 282	2
AIX NOULETTE	3 901	2
MEURCHIN	3 805	2
HULLUCH	3 429	2
PONT A VENDIN	3 177	1
ELEU DIT LEAUWETTE	2 960	1
SOUCHEZ	2 509	1
BOUVIGNY BOYEFFLES	2 428	1
ESTEVELLES	2 048	1
GIVENCHY	1 962	1
ABLAIN SAINT NAZAIRE	1 784	1
SERVINS	1 085	1
CARENCY	735	1
ACHEVILLE	638	1
VILLERS AU BOIS	561	1
BENIFONTAINE	355	1
GOUY SERVINS	344	1
TOTAL	242 386	91

Au regard de ce qui précède, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir fixer le nombre et la répartition des sièges du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin dans les conditions résultant de l'accord politique ci-dessus exposé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-6-1,

Vu la loi n°2002/276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu le décret n°2018-1328 du 28 décembre 2018 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin, et de Saint Pierre et Miquelon.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de fixer à 91, le nombre de sièges au sein du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, réparti comme dans le tableau ci-dessus.

- Monsieur Le Maire : actuellement le conseil communautaire est composé de 96 membres.

La législation nous oblige à un minimum de 76 sièges répartis en fonction de la population des communes et nous avons la possibilité d'augmenter ce nombre de siège de 25 %.

Ce qui est le souhait de la Communauté d'Agglomération.

De 76 sièges, nous passerions à 91 sièges.

Par rapport à la composition actuelle, il y a 5 sièges en moins.

Certaines communes, dont Noyelles, vont avoir un représentant en moins parce que l'on ne peut pas pénaliser les petites communes qui systématiquement doivent conserver un siège.

L'objet de la délibération d'aujourd'hui est d'accepter ce nombre de sièges à 91 pour la prochaine mandature au niveau de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin.

- Madame Maryvonne POULAIN : le nombre d'habitants, c'est combien ?

Parce que si on regarde, moi je suis plutôt dans les mathématiques, si on regarde entre Grenay et Noyelles-sous-Lens, nous avons 233 habitants de moins.

Si on regarde entre Lens et Liévin, ils en ont 247.

Les grandes villes ont 10 postes. Nous n'aurions pas pu en laisser un et laisser nous les petites villes à un poste ?

Même si je suis à la CALL, je suis désolée et si j'ai l'occasion de leur dire, je leur dirai aussi.

Parce que je trouve quand même bizarre que eux qui ont 247 habitants de moins, ils gardent le même nombre de poste, alors qu'ils auraient pu en laisser un chacun et nous, 3, ce n'est pas le bout du monde.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : comment s'établit la répartition des postes ?

- Monsieur Le Maire : à la proportionnelle, comme au mandat précédent.

- Madame Maryvonne POULAIN : ça ne change rien.

- Monsieur Le Maire : non, ça ne change rien.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble			4
Avenir et progrès			2
TOTAL	22		6

Adopté à la majorité.

- Monsieur Le Maire : Daniel tu avais une question divers.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : pourquoi ça pue à Noyelles ?

- Madame Maryvonne POULAIN : parce qu'ils sont en train d'épandre dans les champs.

- Monsieur Le Maire : oui, ils font les épandages en ce moment.

C'est pour cela.

Ils ont terminé.

Avant de terminer ce Conseil Municipal.

Vous êtes au courant qu'au Centre Social, nous avons installé deux ruches.

Nous les avons installé au mois de mai et la première récolte de miel a eu lieu au mois d'août.

Au mois d'août, nous avons récolté 13 kilos de miel.

Plus de 100 pots.

Aujourd'hui, je vais avoir le plaisir de vous offrir à chacun un pot de miel.

Nous ne vendons pas le miel.

Ce que nous allons faire avec les 100 pots ?

Je vais en donner un, à chaque membre du Conseil Municipal, aux adhérents du centre social qui ont participé au projet et le reste sera dégusté par la population lors de la cérémonie des vœux.

Comme cela, tout le monde pourra en bénéficier.

Je peux vous certifier qu'il est excellent.

Si on le peut, nous allons continuer à en installer sur la commune.

Voilà, le Conseil est terminé, je vous souhaite une très bonne soirée.